

PROCES-VERBAL
de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
du mardi 27 juin 2017

L'Assemblée Générale Ordinaire, dûment convoquée et régulièrement constituée, conformément aux statuts, s'est tenue le mardi 27 juin 2017 à la Fédération du Bâtiment à 18h00.

Assistaient à cette réunion : Monsieur Richard PASQUIER, Directeur Administratif et Financier, Monsieur DERANLOT, Commissaire aux Comptes du Cabinet DUO SOLUTIONS, Monsieur DERENANCOURT, Directeur.

Le Président ouvre la séance à 18h10 et remercie les adhérents présents ainsi que les membres du Conseil d'Administration. Il précise que cette année, pour des raisons d'économie, les convocations à l'Assemblée Générale ont été envoyées par courriel et qu'une annonce a été publiée dans la Nouvelle République, ceci conformément aux dispositions de nos statuts. Cependant, nous constatons que peu d'adhérents ont répondu puisque nous avons seulement 154 voix sur un potentiel de 9417.

I - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 29 juin 2016

Le Président rappelle que le procès-verbal est consultable sur le site internet de l'Association ainsi que cela a été indiqué sur les convocations et soumet les procès-verbaux à l'approbation de l'Assemblée Générale.

1^{ère} résolution :

Approbation du Procès-verbal de l'AGO du 29 juin 2016.

L'Assemblée Générale réunie le 27 juin 2017 approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2016 à l'unanimité, soit 154 voix.

II – Rapport moral et rapport d'activité 2016

Tout au long de l'année 2016, nous avons développé des efforts de communication vis-à-vis des adhérents.

Nous avons organisé une grande réunion dans l'amphithéâtre du Lycée St Jacques de Compostelle, le 10 juin 2016, sur les enjeux de la prévention.

Une présentation sur les risques psychosociaux a également été organisée à Poitiers et à Châtellerault.

Une présentation des missions du Service de Santé au Travail, dans la continuité de 2015, a également eu lieu à Poitiers et à Vivonne et une réunion d'information sur les travaux en hauteur a été faite au CFA du Bâtiment le 2 décembre, conjointement avec la CARSAT et l'OPPBTP.

« En même temps » pour employer un terme à la mode, les orientations et décisions anticipatrices prises par le Conseil d'Administration (recrutement d'Infirmières en Santé Travail, poursuite du recrutement de Médecins du Travail, recrutement de collaborateurs Médecins, la formation en interne d'AST, les relations entretenues avec la Direccte) ont permis le maintien d'une bonne activité de suivi de santé des salariés dont nous avons la charge, d'accompagner les entreprises dans leurs obligations et d'être un Service globalement attractif.

Cette attractivité, obtenue également par les efforts déployés depuis plusieurs années à l'accueil d'internes en Médecine du Travail, nous a permis de recruter trois jeunes médecins sortant de la Faculté de Médecine de Poitiers.

Nous avons réussi à recruter un collaborateur médecin pour notre Centre de Loudun, ce qui n'a pas été simple, en prévision du départ à la retraite du Dr NEAU. Il faut savoir que le Loudunais, avec Center Parcs, regroupe plus de 4.000 salariés.

Nous avons renforcé notre compétence en intégrant une Ingénieure Chimiste. Sa mission est d'aider les entreprises à l'évaluation du risque chimique et de trouver des solutions de substitution, afin de développer notre mission de santé au travail.

L'année 2016 a été marquée, comme vous le savez tous, par la mise en place de la Loi El-Khomri, qui a fait beaucoup parler d'elle, mais sans jamais ou très rarement évoquer son article 102.

L'article 102 prévoit une évolution importante de la réglementation des visites médicales. Il a tout de même fallu attendre le 29 décembre pour la publication des décrets.

Comme je l'ai déjà expliqué au cours des nombreuses réunions destinées aux adhérents en ce tout début d'année 2017, nous considérons que cette évolution législative et réglementaire est salubre, pour la protection juridique des entreprises et reconnaît la compétence distinctive des Médecins du Travail. En effet, nous avons, au cours des Assemblées Générales précédentes, expliqué que nous étions dans une formalité impossible où, en fonction de l'effondrement de la démographie médicale, nous étions dans l'incapacité de respecter le carcan réglementaire engendrant ainsi des difficultés juridiques pour les chefs d'entreprises.

Cette évolution de la réglementation apporte plus de souplesse et permet un suivi adapté et sur-mesure en fonction des besoins des salariés. Maintenant, c'est le Médecin du Travail qui fixe la périodicité des visites, en fonction de l'état de santé, de l'âge et des conditions de travail du salarié.

Notre situation nous permet d'aborder avec confiance la mise en œuvre et les conséquences de la nouvelle réglementation.

Perspectives 2017

Pour informer les adhérents sur l'évolution de la réglementation, nous avons dès le début janvier 2017 organisé des rencontres sur l'ensemble du département. Nous avons lancé 9 000 invitations, accueilli des adhérents sur nos Centres de Civray, Vivonne, Loudun, Châtellerault, Poitiers, Montmorillon, et loué une salle extérieure à Chasseneuil face aux nombreuses demandes.

Nous avons également présenté ces évolutions à la CPME et au MEDEF et réalisé 2 interventions auprès de la CGT.

La mise en œuvre de cette nouvelle réglementation mettra à mon sens deux ans pour être opérationnelle, puisque cela nécessitera la mise en place, pour éviter les visites d'embauche redondantes, d'une interopérabilité entre les Services de Santé au Travail afin d'identifier chaque salarié concerné et obtenir la dernière Visite d'Information et de Prévention réalisée. Cette interopérabilité nécessite un accord des pouvoirs publics afin d'enregistrer le numéro de sécurité sociale comme seul et unique identifiant pour tous les Services de Santé au Travail de France.

De plus, la nouvelle périodicité ne prend son effet qu'à partir des visites réalisées depuis le 1^{er} janvier 2017.

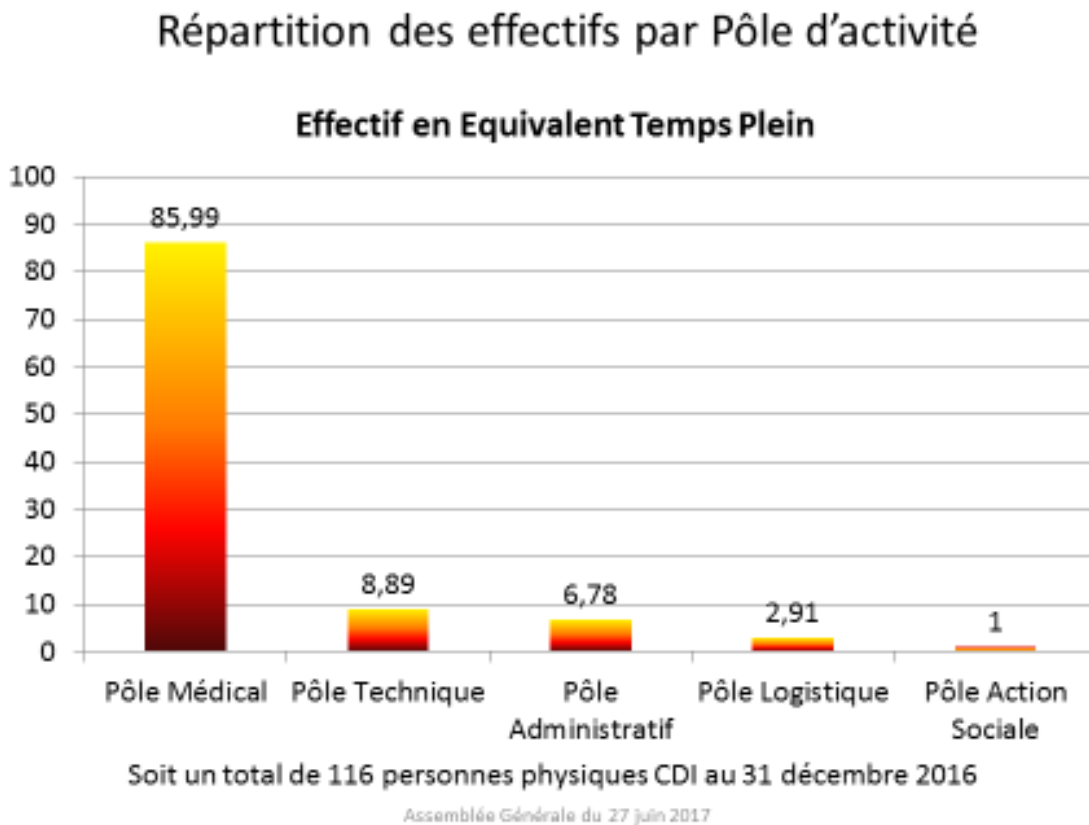
Nous allons être confrontés, sur les trois ans qui viennent, aux départs en retraite de dix Médecins du Travail, ce qui représente un tiers de notre effectif. Des choix devront donc être faits entre le recrutement de Médecins du Travail et d'Infirmières en Santé Travail. Ce choix d'équilibre est stratégique pour la pérennité et le bon fonctionnement de votre Service de Santé au Travail.

Bien entendu, nous sommes, au cours de cette Assemblée Générale, à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Nous allons maintenant vous présenter l'activité du Service ainsi que les comptes pour cette année 2016.

II – 1 - Effectifs du Service

Le Directeur, à l'aide d'un diaporama, commence par les effectifs du Service.

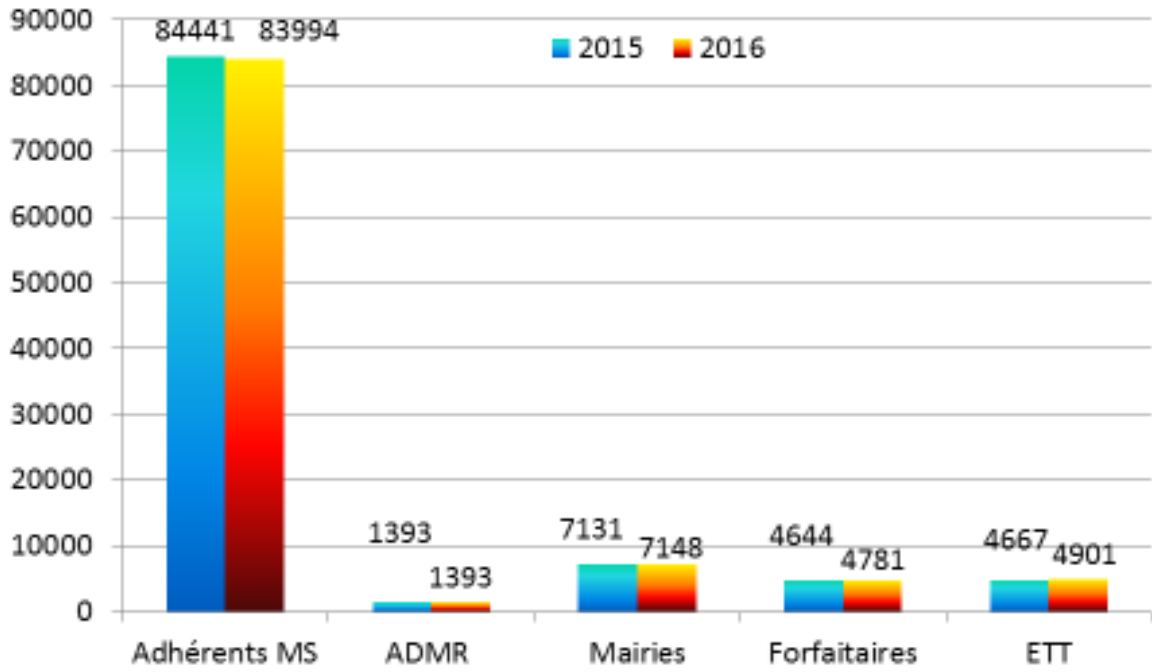


Le Service est organisé en quatre grands pôles :

- Le pôle médical comprenant les médecins du travail, les secrétaires médicales, les infirmières, les assistantes en santé travail
- Le pôle technique comprend l'ensemble des préventeurs : 3 pour le pôle Prévention des risques professionnels, 3 sur l'ergonomie et les risques psychosociaux, 2 sur les risques chimiques et 1 pour la métrologie.
- Le pôle administratif
- Le pôle logistique est composé des chauffeurs et des femmes de ménage

Les effectifs de salariés suivis se décomposent selon le tableau suivant :

Effectifs de salariés par catégorie d'adhérents



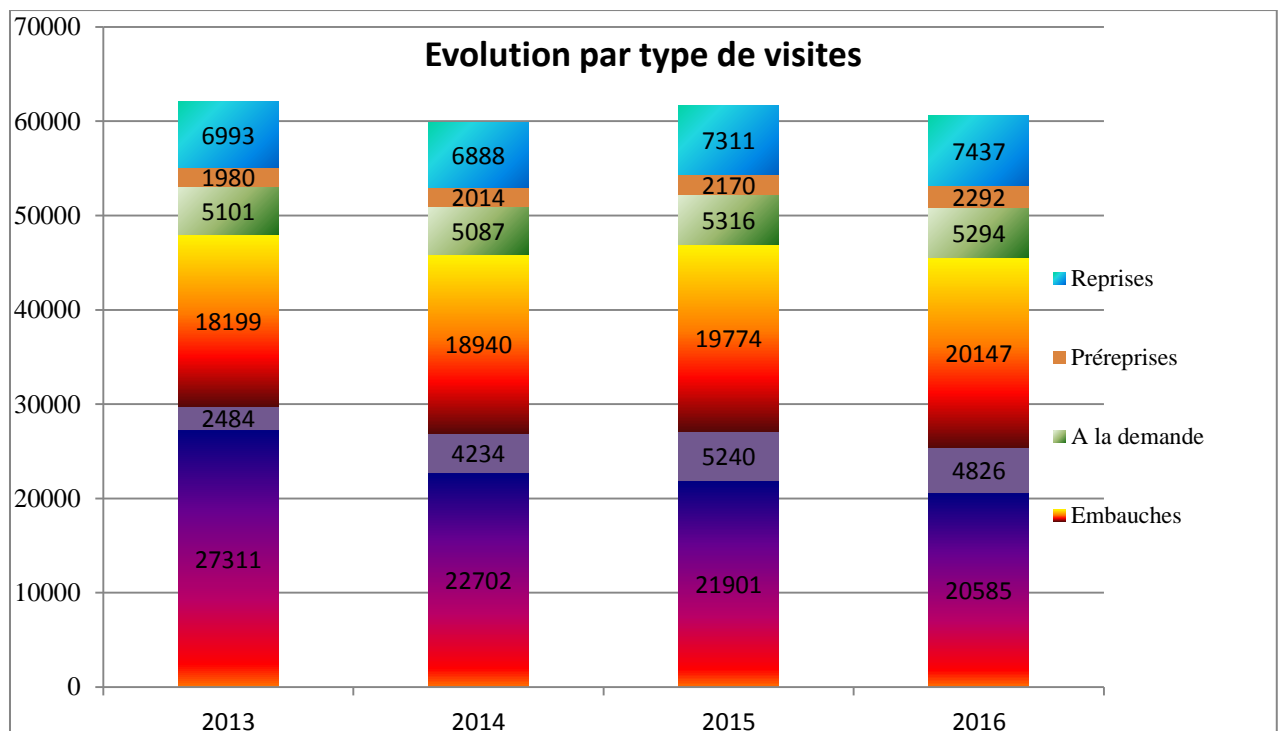
102 217 salariés suivis en 2016 contre 102 276 en 2015

Assemblée Générale du 27 juin 2017

6

Nous constatons, malgré la situation économique difficile, que le nombre de salariés est globalement stable.

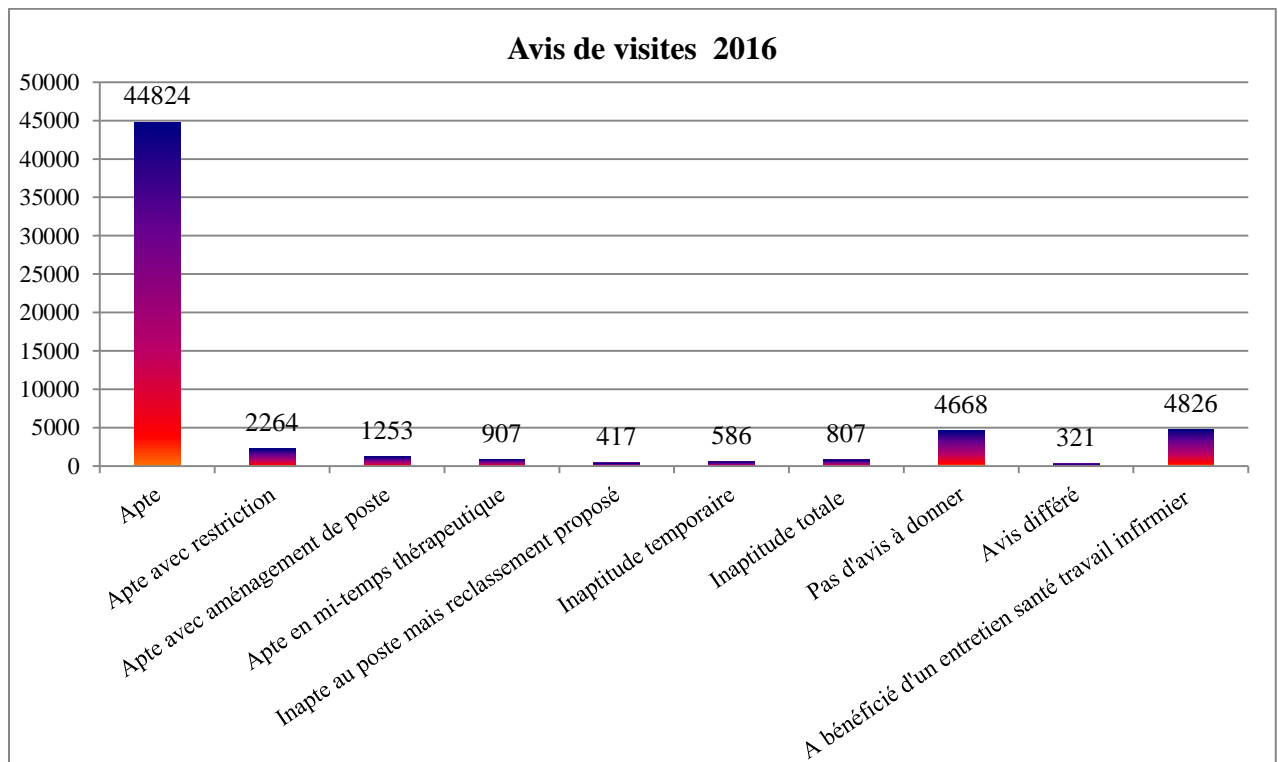
II – 2 - Activité clinique



En 2016, les visites périodiques par rapport à l'activité clinique globale représentent 41.74% contre 43.76% en 2015, 44.91% en 2014, 47,83% en 2013.

Nous avons eu ces dernières années, comme tous les Services de France, une érosion des visites périodiques réalisées par les médecins du travail. Notre politique de recrutement d'Infirmières en Santé au Travail depuis 2009 est « payante ». Ce renforcement permet, hormis l'absentéisme exceptionnel de cette année, de compenser la chute de visite périodique auparavant faite par les Médecins.

Parallèlement, les visites d'embauche représentent 33.61% de l'activité clinique en 2016. Ces visites d'embauche concernent surtout des contrats courts et absorbent beaucoup de temps médical. Cette progression de visites d'embauche devrait non seulement se stopper mais diminuer, sur l'année 2017, en fonction de la Loi d'Août 2016 et du changement de réglementation de décembre 2016.



Afin de comparer l'année 2016 avec les autres années, il est nécessaire de prendre les effectifs aptes vus par les médecins du travail et les effectifs vus par les infirmières, sachant que statistiquement seulement 10% des salariés vus en entretiens santé infirmiers sont redirigés vers le médecin du travail. Ainsi, nous avons, sur l'année 2016, 81.57 % de salariés « aptes » contre 82.26 % en 2015.

Le nombre de salariés « sans avis à donner » progresse de 235 par rapport à 2015. Ce sont souvent des visites à la demande et de pré-reprise qui découlent directement de l'application de la loi de juillet 2012.

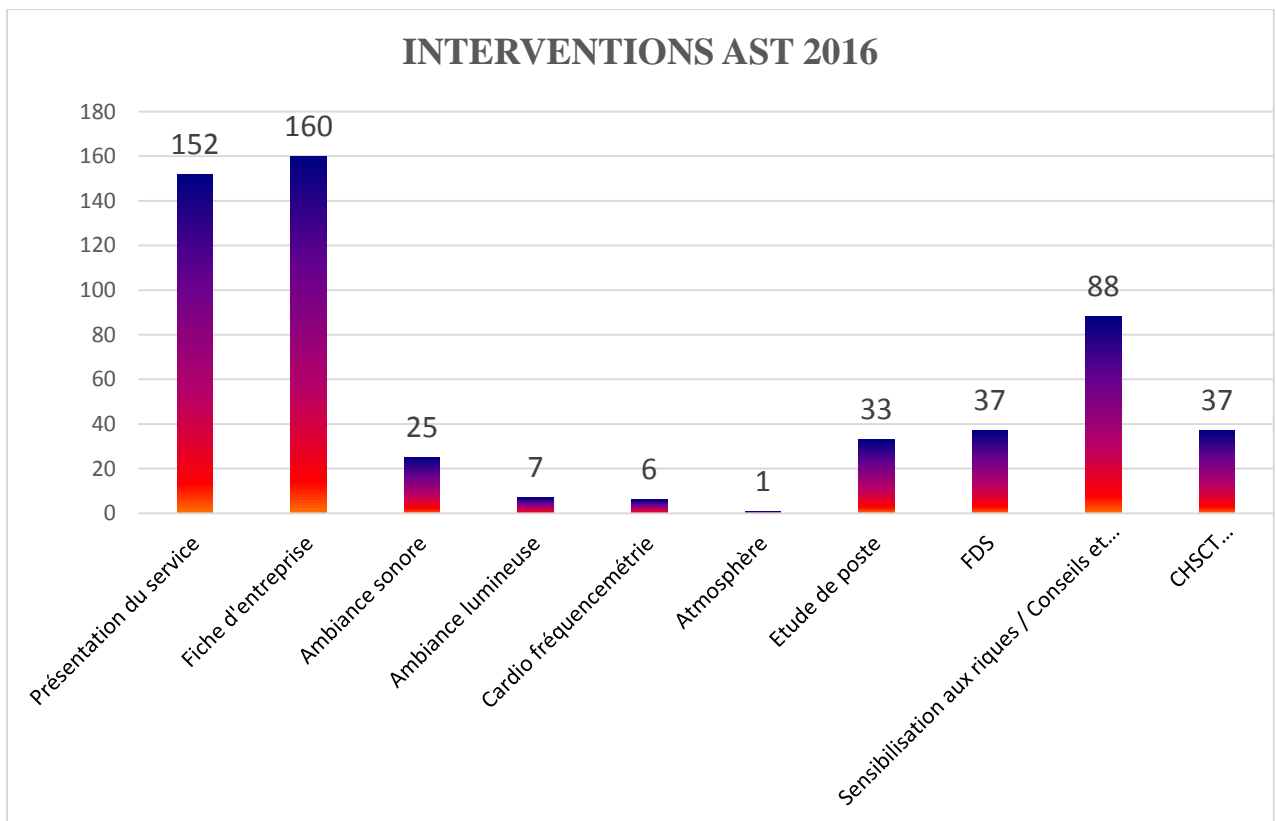
Les aptitudes avec aménagement de poste se sont stabilisées entre 2015 et 2016.

Les inaptitudes totales passent de 744 en 2015 à 807 en 2016, soit une progression de 8.47 %.

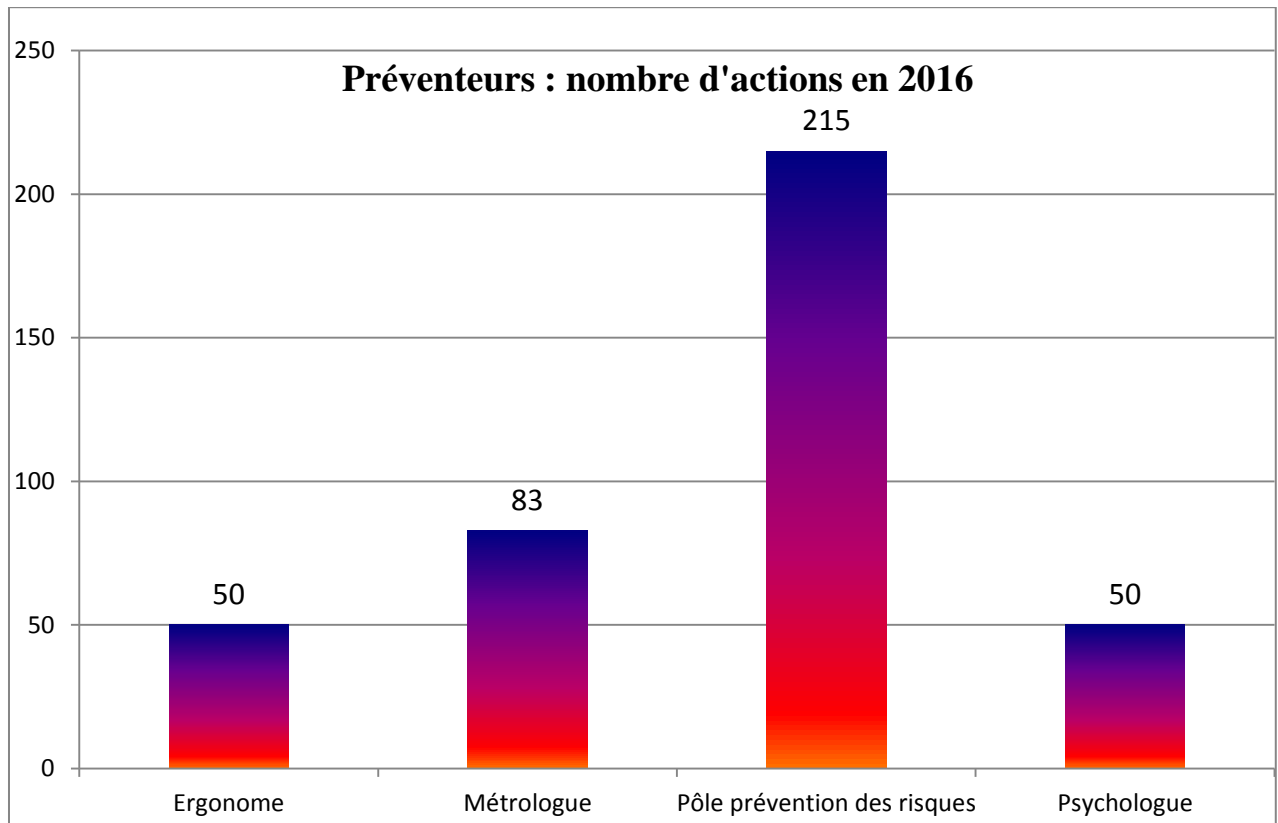
Cette évolution continue depuis plusieurs années et reste préoccupante au regard de la santé au travail et de la législation sur les retraites.

II – 3 - Activité sur le milieu de travail

Concernant les AST, les médecins du travail ont formulé 546 demandes sur l'année 2016 concernant diverses actions ainsi que le montre le graphique suivant :



Par ailleurs, les préventeurs du Pôle Technique ont réalisé en 2016 les actions suivantes :



Les études ergonomiques ainsi que celles liées aux risques psychosociaux sont généralement lourdes en temps et demandent une forte investigation.

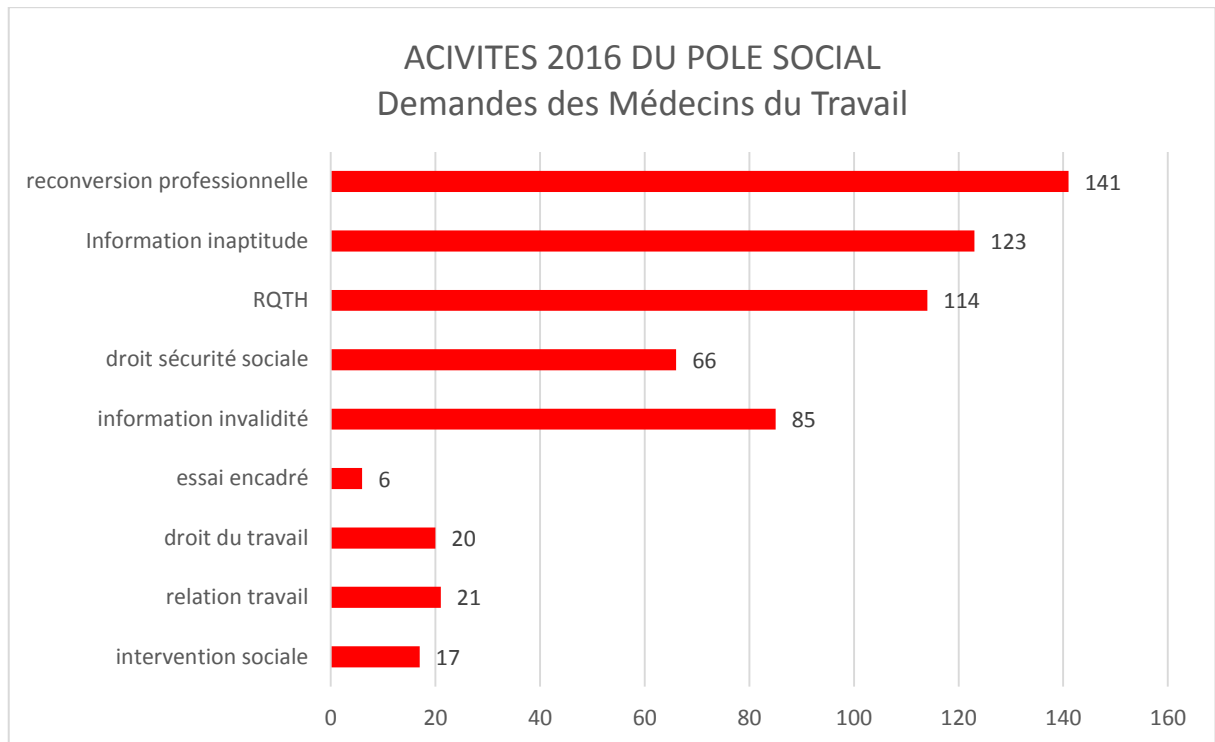
Les actions de métrologie sont également consommatrices de temps.

Il est à noter que le Pôle Prévention des Risques Professionnels a réalisé 131 fiches d'entreprises, pour deux préventeurs présentes sur le terrain. Il n'est pas envisageable d'aller au-delà de ces réalisations.

L'analyse des fiches de données de sécurité et les actions de prévention sur le risque chimique sont également fortement consommatrices en temps et le besoin d'un renforcement avec un ingénieur chimiste était une nécessité.

Pôle Actions Sociales :

Les médecins ont effectué 273 demandes auprès de l'Assistante Sociale de notre Service, les actions réalisées par l'Assistante Sociale sont pertinentes pour répondre aux problématiques rencontrées par certains salariés.



Un travail important est réalisé par notre Assistante Sociale afin d'aider les salariés dans le maintien dans l'emploi et les démarches auprès des organismes sociaux.

II – 4 – Etat d'avancement du Projet de Service

❖ Groupe RPS

Les formations en interne ont remporté un gros succès.

❖ Groupe info conseil

- Le 10/6 a eu lieu une rencontre intitulée « Les enjeux de la prévention » à l'amphithéâtre du Lycée St Jacques de Compostelle, 80 personnes étaient présentes.

Ont été invités :

- La DIRECCTE
- La CARSAT
- L'OPPBTP
- Les UD syndicales de salariés
- Les organisations patronales
- Les entreprises ciblées de Poitiers et du grand Poitiers

Intervenants :

- Dr Benoit Renelier
- Dr Stéphanie Paolini
- Sylvie Mirebeau
- Gwenaëlle Pineau
- Eric Crémadès (OPPBTP)
- Ainsi que le Président et le Directeur.

- Parallèlement, plusieurs rencontres sur le département avec les adhérents ont porté sur les missions d'un Service de Santé au Travail.

❖ **Groupe prévention suicide**

Les réunions ont lieu régulièrement.

2 formations ont été programmées au CHL en 2016 :

- 17-18/03 et 28-29/04 avec 9 personnes de l'ASSTV
- 29-30/09 et 17-18/11 avec 10 personnes de l'ASSTV

Un Powerpoint a été mis au point pour des formations et sensibilisations dans les entreprises.

❖ **Groupe risque chimique-peintres**

- la première phase est toujours en route :

Il s'agit du recueil des informations auprès des chefs d'entreprise et des peintres par questionnaires, pour connaître leurs niveaux de connaissances.

- Une réunion a eu lieu le 10/05 pour lancer la 2^{ème} phase ;
Un Powerpoint préparé par M. Crémadès de la CARSAT a été finalisé pour servir de support à une séance d'information pour les entreprises concernées.

❖ **Groupe RPS/TMS**

Le questionnaire a été recueilli et est en cours de saisie par l'Observatoire Régional de Santé.

Retour de la réunion d'information sur les RPS à Châtelleraut

La rencontre avec les adhérents a eu lieu le 05/04/2016 à Châtelleraut.

Cette rencontre avec les adhérents fut une réussite. Une autre réunion avec les adhérents a été organisée le 4 octobre sur Poitiers.

L'ensemble des groupes avance conformément au planning.

II – 5 - Contexte et perspectives 2017-2018

- Mettre en œuvre les nouvelles dispositions législatives et réglementaires
- Poursuivre la recherche de médecins du travail en prévision des nombreux départs en retraite
- Poursuivre la mise en œuvre du Projet du Service et du Contrat Pluriannuel d'Objectifs avec la Direccte et la Carsat

III – Compte-rendu financier

Les cotisations à la masse salariale sont restées globalement stables à + 0.17 %. L'ensemble des cotisations à la visite a augmenté de 1.24 %. Les visites Intérim progressent de façon significative de +5.5% qui pourraient annoncer une reprise de l'emploi. De même, les visites Préfecture ont très fortement augmenté de +57.61%. En revanche, les visites ADMR et Mairie diminuent respectivement de -28.14% et -12.5%.

Les pertes sur créances douteuses sont en baisse de 82.03%. En revanche, les dotations provisions pour créances douteuses augmentent de 31 793.73€, soit +142.54% du fait de provisions sur des pénalités anciennes qui ne sont pas payées.

Les achats et charges externes se sont élevés à 1 219 853.47 €, soit une baisse de -0.96 %.

Globalement les salaires et charges sociales hors IFC progressent de + 2.89 % avec un CICE qui s'élève à -111 344 €. Nous avons anticipé le départ de nombreux médecins sur 2017 et 2018.

Les produits des Placements financiers s'élèvent à + 38 723.30 Euros sur l'exercice. Nous poursuivons notre politique de placement sur compte Livret Association et en dépôts à terme (DAT). Les taux de placement sont toujours très faibles sur toute la période.

La trésorerie est globalement positive à +2 398 450.23 € au 31/12/2016.

Sur le plan financier, les comptes annuels se présentent de la façon suivante :

En ce qui concerne le bilan de l'association, il présente à la date de la clôture de l'exercice un total de 8 228 263.18 Euros, et les fonds associatifs se montent à 4 337 676.43 Euros avant affectation du résultat de l'exercice 2016.

Le compte de résultat décrit la façon dont s'est formé le résultat dans l'exercice.

Ainsi, au titre de l'exercice clos le 31-12-2016 :

- le total des produits d'exploitation s'élève à 9 663 639.53 Euros contre 9 516 623.03 Euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de +1.54 %.

- les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 9 733 688.75 Euros contre 9 434 563.95 Euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de + 3.17 %.

Le résultat d'exploitation ressort à -70 049.22 Euros contre +82 059.08 Euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 5 597 917.95 Euros contre 5 347 783.34 Euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de + 4.68 % compte tenu des IFC d'un montant de 92 128.84€.

Le montant des charges sociales s'élève à 2 387 422.97 Euros contre 2 323 829.07 Euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de +2.74 %.

Compte tenu d'un résultat financier de 10 718.15 Euros (2 239.49 Euros au titre de l'exercice précédent), il ressort un déficit courant avant impôt de -59 331.07 contre un résultat positif de +84 298.57 pour l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat Exceptionnel de + 60 192.07 Euros, le Résultat net de l'exercice se solde par un excédent de 861.00 Euros contre un excédent de 117 694.3 Euros au titre de l'exercice précédent.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels qui sont soumis à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

EVENEMENTS POSTERIEURS

Aucun événement survenu depuis la clôture de l'exercice n'a eu d'importance significative susceptible de modifier la situation financière et patrimoniale exprimée dans les comptes annuels.

EVOLUTIONS PREVISIBLES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les orientations et décisions anticipatrices prises par le Conseil d'Administration (recrutement d'Infirmières en Santé Travail, poursuite du recrutement de Médecins du Travail, recrutement de collaborateurs Médecins, la formation en interne d'AST, les relations entretenues avec la Direccte) ont permis le maintien d'une bonne activité de suivi de santé des salariés dont nous avons la charge, d'accompagner les entreprises dans leurs obligations et d'être un Service globalement attractif.

L'année 2017 sera une année de mise en œuvre de la nouvelle réglementation, d'accompagnement des entreprises dans cette mise en œuvre et d'observation afin de demeurer pertinent tant dans les compétences à recruter (sachant qu'une dizaine de Médecins du Travail fera valoir ses droits à la retraite d'ici 2019) que dans l'organisation à mettre en place.

L'équilibre financier ne pourra pas être atteint en 2017 compte tenu des recrutements effectués fin 2016 afin d'anticiper les départs à la retraite nombreux sur les prochaines années.

Dans la mesure du possible, et compte tenu des dates de départs à la retraite prévues notamment en 2018, nous souhaitons poursuivre notre politique de recrutement de jeunes médecins du travail.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter l'excédent de l'exercice s'élevant à +861.00 Euros de la manière suivante :

AFFECTATION A LA RESERVE GENERALE = +861.00 Euros

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général de votre Commissaire aux comptes.

Parallèlement le Directeur projette les représentations graphiques correspondantes.

IV – Rapport du Commissaire aux Comptes

A l'issue de cette présentation, le Commissaire aux Comptes procède à la lecture du rapport de gestion de l'exercice 2016 et du rapport spécial sur les conventions règlementées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Le Président propose à l'Assemblée Générale la deuxième résolution.

2^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, lesquels font apparaître un excédent de 861 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour le dit exercice.

La deuxième résolution est votée à l'unanimité avec 154 voix.

3^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale décide d'affecter l'excédent de l'exercice s'élevant à 861 € à la réserve générale.

La troisième résolution est votée à l'unanimité avec 154 voix.

4^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, sur les conventions relevant de l'article L.612.5 du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

La résolution est approuvée à l'unanimité avec 154 voix.

V – Tarif de la visite forfaitaire

Le Directeur présente le tableau des tarifs forfaitaires depuis 2009.

Année	Tarif HT	Taux d'augmentation
2009	75,00	0
2010	76,00	1,34%
2011	76,00	0
2012	78,28	3%
2013	79,85	2%
2014	79,85	0
2015	81,04	1,5%
2016	81,88	1,03%
2017	82.53	0.79%

Le Conseil d'Administration propose une augmentation de 1 % au 1^{er} janvier 2018 soit 83.36 € HT. La cotisation minimale pour un salarié à temps complet, temps partiel et apprenti est fixée à 20,84 € HT.

Le Président propose cette résolution au vote.

5^{ème} résolution

L'Assemblée Générale décide de porter la cotisation forfaitaire au 1^{er} janvier 2018 de 82.53 € à 83.36 € HT. La cotisation minimale pour un salarié à temps complet, temps partiel et apprenti est fixée à 20,84 € HT (83.36 € HT/4 trimestres).

La résolution est approuvée à la majorité avec 154 voix.

VI - Questions diverses :

Les dispositions du Code du Travail et la position de la DIRECCTE de la Nouvelle Aquitaine imposeraient une cotisation per capita.

Pour répondre à une question, le Directeur précise que nous avons obtenu un agrément de la part de la DIRECCTE pour la période de 2015 à 2019 avec une cotisation à la masse salariale.

Monsieur Alain SALCEDO suggère que la réflexion soit approfondie sur les conséquences d'un passage de cotisation à la masse salariale à per capita afin que la prochaine Assemblée Générale puisse se positionner.

En l'absence d'autres questions diverses, le Président clôture la séance à 19h15, remercie tous les adhérents présents ainsi que Monsieur DERANLOT en sa qualité de Commissaire aux Comptes.

Jean-Pierre BOSSÉ
Président